



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0436**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerrdis et Cancéropôle CLARA - Prolongation de la durée des soutiens aux projets de R&D QAlcar, Matibat, Etincels2, Pridyn, DESIRE et isoADC

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 26 avril 2021****Décision n° CP-2021-0436**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerrdis et Cancéropôle CLARA - Prolongation de la durée des soutiens aux projets de R&D QAlcar, Matibat, Etincels2, Pridyn, DESIRE et isoADC**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique des filières au profit de la transition du territoire, la Métropole de Lyon accompagne sur son territoire la mise en œuvre de projets d'innovation, labélisés par des pôles de compétitivité. Depuis le début de l'année 2020 et en raison de la crise sanitaire, des retards ont été pris dans l'exécution des projets multipartenaires soutenus par la Métropole et par les autres financeurs publics. Les conventions initiales de financement étant échues, il est nécessaire que la Commission permanente approuve la conclusion de nouvelles conventions pour couvrir la période relative à la prolongation des projets. Ainsi, les droits et obligations souscrites par les bénéficiaires dans le cadre des conventions initiales sont repris intégralement par ces nouvelles conventions, et ce, sans impact financier pour la Métropole, les subventions ayant déjà été prévues au titre des coups partis.

Afin d'accélérer le transfert d'innovations en santé des laboratoires académiques vers le développement de produits et services au bénéfice des patients, la Métropole accompagne également des projets de preuve de concept partenariaux en oncologie labellisés par le Cancéropôle CLARA. Avec la fermeture des laboratoires de recherche et l'arrêt de la plupart des essais cliniques à l'occasion du confinement sanitaire du printemps 2020, ces projets ont été mis à l'arrêt forcé. Il est ainsi désormais nécessaire de conclure un avenant à la convention concernant le projet isoADC pour en prolonger la durée et réadapter la ventilation du budget.

**II - Prolongation de la durée du projet R&D QAlcar**

Par délibération du Conseil n° 2016-1411 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D QAlcar et la signature d'une convention de subvention avec la société Brochier technologies. Le projet prévoit le développement d'un nouveau concept de traitement d'air intérieur permettant de traiter rapidement et durablement les polluants. Par délibération du Conseil n° 2019-3852 du 4 novembre 2019, la Métropole a approuvé un premier avenant de prolongation du projet, en raison d'un retard pris dans le versement de subventions accordées par d'autres cofinanceurs à certains partenaires.

Par courrier en date du 12 octobre 2020, la société Brochier technologies a sollicité auprès de la Métropole une 2<sup>ème</sup> prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 2021 en raison d'un retard pris dans l'exécution du projet dû au contexte sanitaire induisant un retard dans la réalisation d'essais.

Au vu de la demande de la société Brochier technologies de prolonger la durée du projet QAlcar, il est proposé à la Commission permanente d'approuver une nouvelle convention pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2021. Les modalités de financement du projet par la Métropole ne sont pas modifiées. Ainsi, sur la subvention maximale prévisionnelle de 237 917 €, un montant de 189 333,60 € a déjà été versé à la société Brochier technologies à la date de la présente Commission permanente. La subvention prévisionnelle maximale restant à verser s'élève à 48 583,40 €.

### **III - Prolongation de la durée du projet R&D Matibat**

Par délibération du Conseil n° 2018-2716 du 27 avril 2018, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D Matibat et la signature d'une convention de subvention avec la société Combo Solutions. Le projet prévoit de développer des matériaux pour le bâtiment permettant de réajuster leur inertie thermique en vue d'améliorer le confort d'été et diminuer le recours à la climatisation.

Par courrier en date du 18 octobre 2020, la société Combo Solutions a sollicité auprès de la Métropole une prolongation du projet jusqu'au 29 décembre 2022 en raison d'un retard pris dans l'exécution du projet dû au contexte sanitaire induisant un retard dans l'obtention de certains produits et dans la réalisation de tâches techniques.

Au vu de la demande de la société Combo Solutions de prolonger la durée du projet Matibat, il est proposé à la Commission permanente d'approuver une nouvelle convention pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 29 décembre 2022. Les modalités de financement du projet par la Métropole ne sont pas modifiées. Ainsi, sur la subvention maximale prévisionnelle de 101 184,82 €, un montant de 30 355,82 € a déjà été versé à la société Combo Solutions à la date de la présente Commission permanente. La subvention prévisionnelle maximale restant à verser s'élève à 70 829 €.

### **IV - Prolongation de la durée du projet R&D Etincels2**

Par délibération du Conseil n° 2017-2145 du 18 septembre 2017, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D Etincels2 et la signature d'une convention de subvention avec la société Europrotect. Le projet prévoit de développer une solution textile centrée sur l'homme et les usages permettant de répondre aux situations de stress thermique rencontrées par les professionnels de sécurité.

Par courrier en date du 20 novembre 2020, la société Europrotect a sollicité auprès de la Métropole une prolongation du projet jusqu'au 29 mars 2022 en raison d'un retard pris dans l'exécution du projet dû au contexte sanitaire induisant un retard dans la réalisation de tests.

Au vu de la demande de la société Europrotect de prolonger la durée du projet Etincels2, il est proposé à la Commission permanente d'approuver une nouvelle convention pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 29 mars 2022. Les modalités de financement du projet par la Métropole ne sont pas modifiées. Ainsi, sur la subvention maximale prévisionnelle de 111 113 €, un montant de 74 894,68 € a déjà été versé à la société Europrotect à la date de la présente Commission permanente. La subvention prévisionnelle maximale restant à verser s'élève à 36 218,32 €.

### **V - Prolongation de la durée du projet R&D Pridyn**

Par délibération du Conseil n° 2016-1411 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D Pridyn et la signature d'une convention de subvention avec la société Sites. Le projet prévoit de développer de nouveaux équipements de protections contre les risques naturels dynamiques (éboulements, coulées de boue, etc.).

Par courrier en date du 30 novembre 2020, la société Sites a sollicité auprès de la Métropole une prolongation du projet jusqu'au 30 novembre 2022 en raison d'un retard pris dans l'exécution du projet dû au contexte sanitaire (induisant un retard dans l'acquisition d'équipements nécessaires au projet et dans la réalisation d'essais).

Au vu de la demande de la société Sites de prolonger la durée du projet Pridyn, il est proposé à la Commission permanente d'approuver une nouvelle convention pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 30 novembre 2022. Les modalités de financement du projet par la Métropole ne sont pas modifiées. Ainsi, sur la subvention maximale prévisionnelle de 229 387,12 €, un montant de 126 162,78 € a déjà été versé à la société Sites à la date de la présente Commission permanente. La subvention prévisionnelle maximale restant à verser s'élève à 103 224,34 €.

## VI - Prolongation de la durée du projet R&D DESIRE

Par délibération du Conseil n° 2017-1756 du 6 mars 2017, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D DESIRE et la signature d'une convention de subvention avec la société Montdor. Le projet prévoit de développer de nouveaux équipements utilisant la technologie LED (diode électroluminescente) moins consommatrice en énergie pour l'industrie textile.

Par courrier en date du 6 février 2020, la société Montdor a sollicité, auprès de la Métropole, une prolongation du projet jusqu'au 30 juin 2021 en raison d'un retard pris dans l'exécution du projet dû à des difficultés techniques.

Au vu de la demande de la société Montdor de prolonger la durée du projet DESIRE, il est proposé à la Commission permanente d'approuver une nouvelle convention pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 30 juin 2021. Les modalités de financement du projet par la Métropole ne sont pas modifiées. Ainsi, sur la subvention maximale prévisionnelle de 175 000 €, un montant de 52 500 € a déjà été versé à la société Montdor à la date de la présente Commission permanente. La subvention prévisionnelle maximale restant à verser s'élève à 122 500 €.

## VII - Prolongation de la durée du projet R&D isoADC et modification de l'annexe financière

Par délibération du Conseil n° 2017-2143 du 18 septembre 2017, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D isoADC et la signature d'une convention de subvention avec le Centre Léon Bérard. Le projet isoADC vise à développer un anticorps thérapeutique couplé à un médicament (immunoconjugué ou ADC), pour traiter le cancer du sein et notamment sa forme la plus agressive dite "triple négatifs".

Par courrier en date du 17 janvier 2020, le Centre Léon Bérard avait, à la suite de difficultés techniques, sollicité auprès de la Métropole une prolongation de 12 mois du délai de réalisation du projet. La Métropole avait confirmé son accord par courrier en date du 4 mars 2020.

Par courrier en date du 18 novembre 2020, le Centre Léon Bérard a sollicité auprès de la Métropole, d'une part, une nouvelle prolongation du projet de 6 mois jusqu'au 28 février 2022 en raison du retard pris dans l'exécution du projet dû au contexte sanitaire et, d'autre part, une révision de la ventilation budgétaire correspondante.

Au vu de cette demande, compte tenu du contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire, il est proposé à la Commission permanente d'approuver un avenant n° 1 à la convention conclue le 25 octobre 2017 pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 28 février 2022 et de modifier son annexe financière sans impact sur le montant maximal de la subvention.

Ainsi, sur la subvention maximale prévisionnelle de 315 000 €, un montant de 94 500 € a déjà été versé au Centre Léon Bérard à la date de la présente Commission permanente. La subvention prévisionnelle maximale restant à verser s'élève à 220 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DECIDE

#### 1° - Approuve :

a) - la convention conclue entre la Métropole et la société Brochier technologies relative à la prolongation de la durée du projet QAlcar,

b) - la convention conclue entre la Métropole et la société Combo Solutions relative à la prolongation de la durée du projet Matibat,

c) - la convention conclue entre la Métropole et la société Europrotect relative à la prolongation de la durée du projet Etincels2,

d) - la convention conclue entre la Métropole et la société Sites relative à la prolongation de la durée du projet Pridyn,

e) - la convention conclue entre la Métropole et la société Montdor relative à la prolongation de la durée du projet DESIRE,

f) - l'avenant n° 1 à la convention de soutien entre la Métropole et le Centre Léon Bérard relatif à la prolongation du projet isoADC et à la modification de son annexe financière.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdits actes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.**